PANAGET
Rapport d'impact
2022

Il est temps de vous dire...

Vous avez entre les mains le premier rapport d'impact de Panaget.

En 2022 ? N'est-ce pas un peu tard ? Ne vous y trompez pas. Le souci de notre impact, la réduction de notre empreinte, l'amélioration de nos procédés de fabrication sont des préoccupations anciennes chez nous. Mais Panaget appartient à ce type d'entreprises qui agissent avant de dire.

Ce rapport n'est pas non plus une fin en soi. Sa publication constitue une opportunité à plus d'un titre. C'est l'occasion de réaliser un état des lieux clair des enjeux et impacts liés à nos activités, de faire le bilan de toutes nos actions et d'initier une démarche de transparence vis-à-vis de nos équipes, de nos de nos partenaires, clients et fournisseurs. C'est aussi un nouvel élan pour notre démarche d'amélioration, soutenue par un ensemble de preuves solides et convaincantes.

Fondée en 1929, Panaget a très tôt démontré son engagement sociétal et environnemental à travers sa détermination à produire un parquet de qualité, sans transiger sur l'impact écologique de sa fabrication et dans le respect de ses collaboratrices, collaborateurs et partenaires.

Toujours présente sur son site historique de Bourgbarré, l'entreprise est reconnue par toute la profession pour ses spécificités : utilisation de chêne 100% français et fabrication française, maîtrise industrielle incontestée, intégration du design et R&D novatrice....

Toute sa politique d'entreprise vise à fournir à ses clients des produits sains, de qualité et durables, manufacturés en France dans le respect des ressources naturelles. Ce rapport doit en être une nouvelle illustration, autant qu'un engagement d'amélioration de nos pratiques, dans les années à venir, pour conserver nos valeurs et notre identité, qui font notre fierté.

Sommaire

6 INTRODUCTION

12 LE BOIS : NOTRE PREMIÈRE MATIÈRE

18 LA CONCEPTION : OPTIMISÉE ET RESPONSABLE

26 LA PRODUCTION : SOBRE ET EFFICACE

36 L'UTILISATION ET LA FIN DE VIE

40 LES FEMMES ET LES HOMMES QUI FONT PANAGET

47 CONCLUSION

Présentation de la société

PANAGET FAIT PARTIE DU GROUPE BOUYER LEROUX

La société PANAGET, 1er fabricant français de parquet contrecollé, a été acquise le 30 septembre 2019 par le Groupe BOUYER LEROUX*, dont l'origine est la SCOP SA BOUYER LEROUX.

Cette acquisition s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement durable et équilibré du Groupe BOUYER LEROUX, qui vise à offrir à ses clients, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, distributeurs, entreprises, particuliers, des solutions éco-performantes destinées à la construction et la rénovation de logements sains, durables, agréables à vivre et sobres en énergie.

Cette stratégie implique une gestion exemplaire de toutes les ressources (ressources humaines, matières premières, énergies, emballages, transports, eau…) et un développement sélectif de solutions innovantes. Elle se fonde sur la fabrication de produits éco-conçus offrant plus de valeur ajoutée et de sens aux différents profils de clients, sur une prise en compte anticipée et rigoureuse des réglementations les plus strictes, sur l'utilisation des meilleures technologies disponibles, sur la tenue d'engagements durables vis-à-vis des partenaires et tierces parties dans une logique de circularité, et se déploie selon un processus de décision pragmatique où la création de valeur n'est pas exclusivement économique.

De par ses valeurs humaines, sa culture d'amélioration continue dans les domaines de la sécurité, de la qualité, de la valorisation de sa matière première, de sa gestion des énergies et des enjeux environnementaux à long terme, la société PANAGET dispose de solides atouts et a naturellement trouvé sa place au sein du Groupe BOUYER LEROUX avec qui elle partage le même ADN.

L'évolution de la gouvernance consécutive au changement d'actionnaire, a été réalisée en douceur et dans une logique de continuité, conformément aux méthodes d'intégration du Groupe BOUYER LEROUX, sans impact sur l'organisation. Elle a donné lieu à la définition collaborative d'une stratégie ambitieuse de développement durable et équilibré de la société PANAGET, nécessitant des investissements industriels dans des technologies de pointe et l'intégration de nouvelles expertises.

Aussi, je souhaite que ce premier Rapport d'impact vous permette de mieux connaître la Société PANAGET, ses valeurs, sa stratégie, sa place dans le Groupe BOUYER LEROUX, et qu'il renforce votre confiance quant à notre capacité à répondre ensemble aux défis de la rénovation et la construction de l'habitat du futur.

Je vous en souhaite une bonne lecture,

Roland BESNARD
Président du Groupe BOUYER LEROUX et de la société PANAGET

* Données clés 2021-2022 du Groupe BOUYER LEROUX : société de tête : SCOP SA BOUYER LEROUX ; chiffre d'affaires : 501.7 millions € ; 30 sites industriels ; 2 000 salarié(e)s .

PANAGET NE FAIT PAS SON ÂGE

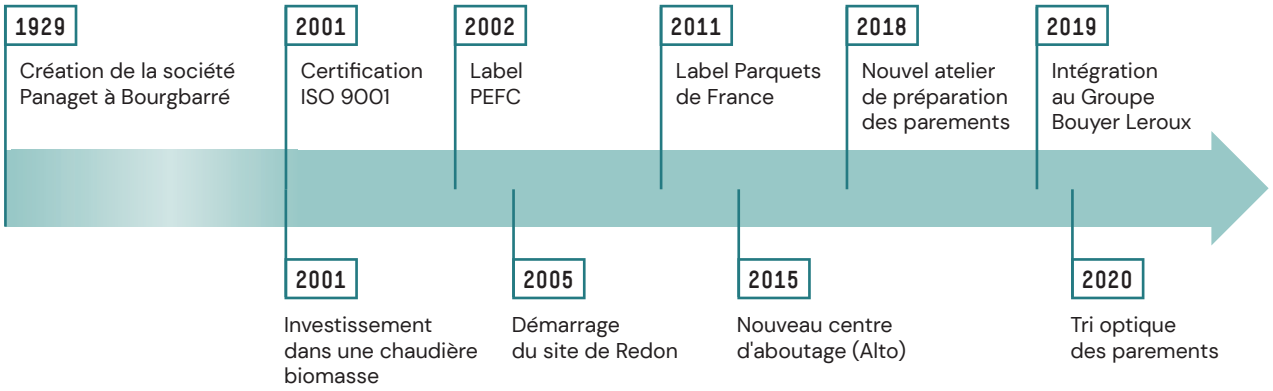

UN LEADER FRANÇAIS

Panaget est le premier fabricant français de parquet, avec un chiffre d'affaires de 40,5 millions d'euros en 2022, et une production supérieure à 1 million de m^2. L'entreprise compte plus de 180 collaboratrices et collaborateurs, répartis en trois sites de production : Bourgbarré (35), Redon (35) et Saint-Martin-du-Vieux-Bellême (61).

Panaget produit principalement des parquets contrecollés monolames ou bien à motifs, mais aussi massifs. Avec une conception de produits entièrement dédiée à la satisfaction de ses clients, Panaget propose une large gamme de formats, de choix de bois, de teintes et de finitions. L'entreprise a aussi développé une offre de bois muraux.

Notre responsabilité sociétale et environnementale

NOS PARQUETS SONT BEAUX, ÉCOLOGIQUES ET SAINS

Nous considérons qu'un parquet doit être un produit durable, fabriqué dans le respect des ressources et de l'environnement. Cette exigence nous impose des critères stricts d'approvisionnement et de fabrication.

Chaque produit de construction dispose d'une FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire). En comparant celle des parquets à leurs alternatives directes, les parquets se révèlent moins impactants sur la plupart des critères.

COMPARATIF MULTI-CRITÈRES DE 4 REVÊTEMENTS DE SOL AVEC DU PARQUET[1]

					PARQUETS	
DONNÉES	**STRATIFIÉ**	**CÉRAMIQUE**	**LINO**	**MOQUETTE**	**CONTRECOLLÉ**	**MASSIF**
Durée de vie de référence	50 ans extrapolés	50 ans	50 ans extrapolés	50 ans extrapolés	50 ans	50 ans
Pollution de l'air (en m^3)	2390	2000	3620	2875	1630	797
Teneur en carbone biogénique (en C /m^2)	5,8	0	0	0	3	8,5
Utilisation totale des ressources d'énergie (en MJ / UF)	682,5	218	734	915	253	161
Utilisation nette d'eau douce (en m^3)	0,2	0,1	1,1	0,6	0,1	0,04
Impact total cycle de vie (kg eq. CO_2 / m^2)	**22,9**	**24,8**	**32,6**	**30,8**	**8,6**	**1,4**

De surcroît, de plus en plus d'études démontrent les bienfaits apportés par les parquets, sur les plans physique, sanitaire et psychologique (cf. page 38).

LES IMPACTS D'UN FABRICANT DE PARQUET

Nous avons la chance de travailler un matériau noble et renouvelable : le bois. Panaget aborde chaque étape du cycle de vie pour privilégier un approvisionnement local géré durablement, optimiser la matière, imaginer ce qui peut advenir du bois à la fin du cycle...

Nous prêtons également attention à consommer un minimum de ressources tout au long de notre processus de production : énergie (pour le transport, le séchage, la découpe...), ajouts (colles, couleurs, vernis...) ou emballages.

[1] Source : base Inièss : https://www.base-inies.fr/iniesV4/dist/consultation.html

LES IMPACTS D'UN FABRICANT DE PARQUET

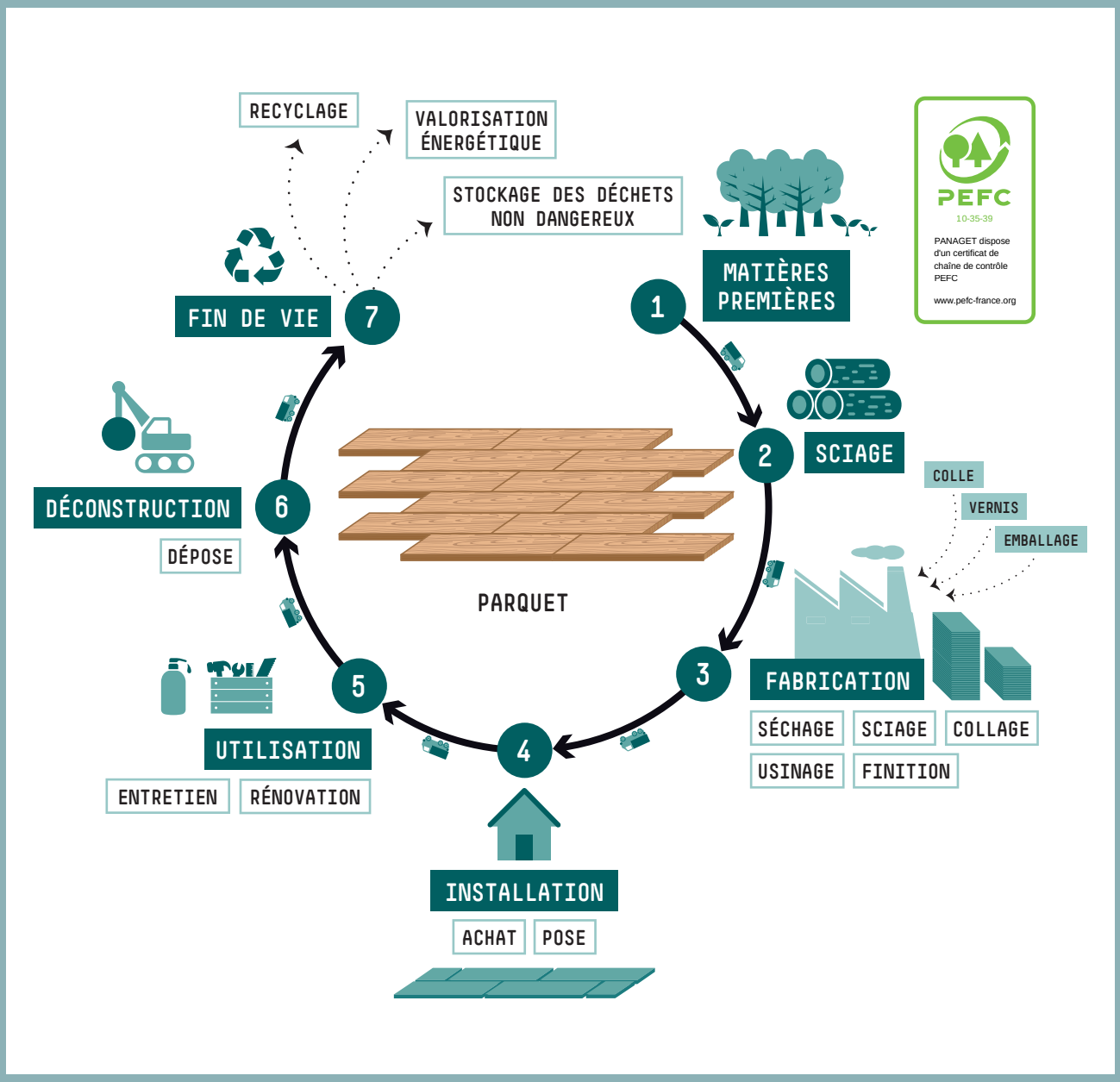

PLUS QU'UNE POLITIQUE RSE, UNE CULTURE D'ENTREPRISE

Nous avons fait le choix de ne pas confier la Responsabilité Sociétale d'Entreprise à un seul service de notre société. Cette mission s'exerce de manière transversale, sous la supervision de notre direction générale, dans chaque service de Panaget. Que l'on travaille au service commercial, aux ressources humaines, aux approvisionnements, en production, au marketing, à la qualité ou au design, nous avons tous un rôle à jouer dans la poursuite de nos objectifs environnementaux et sociaux.

Chaque mois, dans une démarche d'amélioration continue, nous partageons à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, nos résultats dans les domaines suivants :

- Performance commerciale et industrielle,
- Innovation,
- Indicateurs de qualité interne et externe,
- Consommation d'énergie,
- Production et traitement des déchets,
- Absentéisme,
- Accidentologie...

Nos exigences sociétales et environnementales s'étendent au-delà de nos murs : nous les partageons avec nos partenaires, que nous sélectionnons avec soin et le plus localement possible, et a minima en Europe, quel que soit le service concerné.

DES ENGAGEMENTS VÉRIFIABLES

Nos certifications démontrent la réalité de nos engagements.

APPROVISIONNEMENT

95% de bois issus de forêts gérées selon les critères du **label PEFC.**

100% de **Chêne de France**.

FABRICATION

La certification de qualité **ISO 9001.**

L'adhésion aux engagements de la marque **« Parquets de France ».**

UTILISATION

Étiquetage sanitaire **A+.**

ENGAGEMENTS PARQUETS DE FRANCE

1. Fabrication 100% française, du sciage à l'application des finitions.
2. Bois issus de la ressource française.
3. Bois issus de forêts gérées durablement.
4. Une qualité de produit exemplaire.
5. Une esthétique irréprochable.
6. Des transports limités (approvisionnements en circuits courts).
7. Longévité de plusieurs décennies.
8. Qualité sanitaire supérieure.
9. Traçabilité du parquet garantie.
10. Démarche Qualité (conception, choix des bois, production).
11. Service client performant.
12. Emploi de personnes qualifiées sur le territoire français.

LA FILIÈRE PARQUET EN EUROPE ET EN FRANCE

La FEP (Fédération Européenne de l'Industrie du Parquet) a produit 83 millions de m² de parquet en 2021[1], représentant 85% de la production européenne. La France représente 7% de ce chiffre, avec 3,4 millions de m² de parquets contrecollés et 2,6 millions de m² de parquets massifs.

Les pays de la FEP sont importateurs, puisqu'ils ont consommé 88 millions de m² la même année. L'Allemagne est le premier consommateur (18 millions de m²) devant l'Italie (10 millions de m²) et la France (9 millions de m²).

Panaget fabrique exclusivement en France, avec des bois issus des forêts françaises pour le chêne et le hêtre. La production Panaget représente 17% des parquets produits en France. Notre production est majoritairement vendue en France.

FABRICATION	Massif	Contrecollé	TOTAL
France (en milliers de m²)	2 600	3 400	**6 000**
Panaget	27	1 007	**1 034 (17%)**

[1] Source : Fédération Européenne de l'Industrie du Parquet.

1

LE BOIS : *notre première matière*

Le bois est notre principale matière première. Nous sommes particulièrement attentifs à l'ensemble de ses caractéristiques, et œuvrons autant que possible à sa préservation.

RÉCAPITULATIF

La forêt est un atout et une ressource inestimable pour le territoire français. Son rôle dans la captation de carbone est déterminant pour faire face aux enjeux du changement climatique.

LES ENGAGEMENTS ACTUELS DE PANAGET POUR LA FORÊT :

- 100% Chêne de France,
- Certification d'entreprise PEFC (95% du bois certifié PEFC en 2022),
- Soutien financier au Fonds "Plantons pour l'avenir".

LES PISTES D'AMÉLIORATION :

- Approvisionnement en bois PEFC toujours plus important,
- Accompagnement des fournisseurs dans cette certification,
- Projet de diversification et de valorisation d'essences locales peu exploitées,
- Développement et contractualisation avec nos partenaires scieurs.

La forêt et la filière bois en France

LES FORÊTS FRANÇAISES

La forêt française couvre 16,8 millions de km² soit 31% du territoire métropolitain.[1]

Elle croît de plus de 85 000 ha chaque année depuis 1985, soit l'équivalent de 100 000 terrains de football.

Propriété publique pour 25%, elle est surtout divisée en une multitude de propriétaires privés. Elle est composée à 72% de feuillus, principalement des chênes, des hêtres et des bouleaux, mais 135 autres essences sont présentes sur le territoire français.

LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

Des emballages (palettes…) aux éléments de construction (menuiseries, charpentes et parquets) ; des meubles aux produits de consommation courante (jouets, pâte à papier…) en passant par le bois énergie, tous ces produits relèvent du même secteur : la filière Forêt-Bois.

La forêt croît de plus de 85 000 ha chaque année, l'équivalent de 100 000 terrains de football.

En France, elle représente 400 000 emplois directs, répartis dans 60 000 entreprises, qui cumulent 25 Mds€ de valeur ajoutée en 2020[1]. Cette activité stratégique est une source de décarbonation. À l'heure où la lutte contre le changement climatique devient un sujet de préoccupation politique majeur, la filière Forêt-Bois verra nécessairement son rôle s'amplifier dans les années à venir. Les récentes lois environnementales (Programmation Pluri-annuelle de l'Énergie, Stratégie Nationale Bas Carbone) en sont la première conséquence.

RÉPARTITION DES EMPLOIS DANS LA FILIÈRE PAR MARCHÉS DE DESTINATION

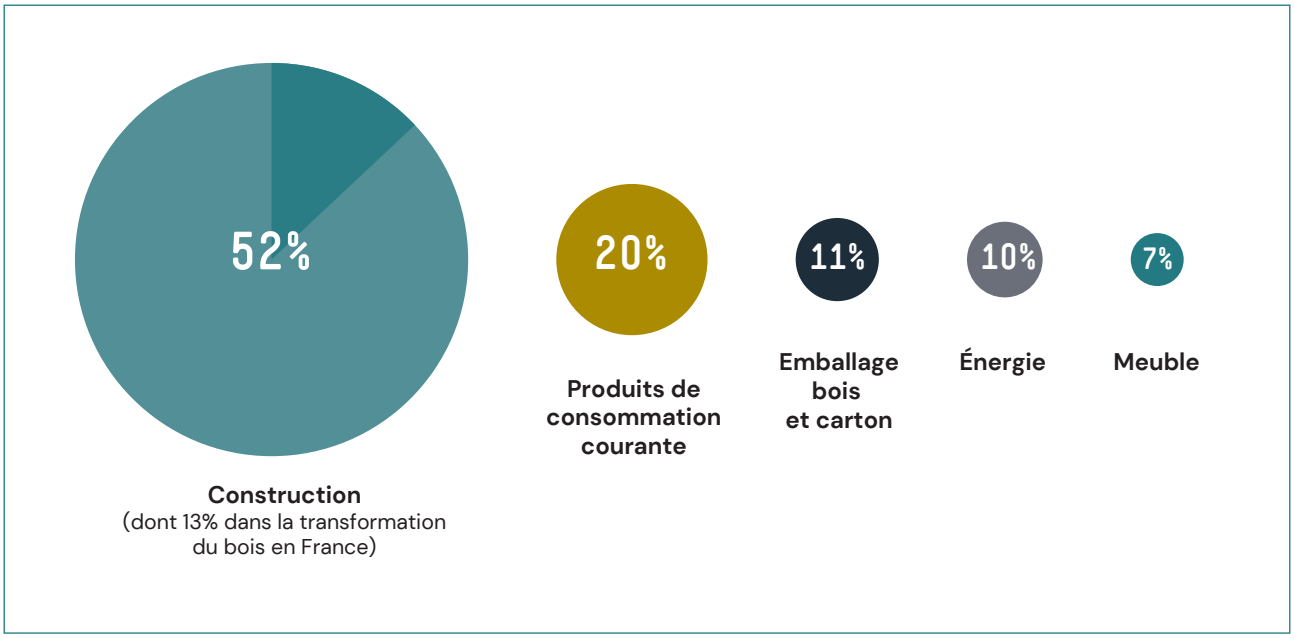

[1,2] Source : France Bois Forêt

Les enjeux environnementaux et géopolitiques de la forêt française

La forêt est un atout essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique. Elle joue un triple rôle dans le cycle du carbone :

- elle l'absorbe lors de la photosynthèse,
- elle le stocke durant toute la vie de l'arbre, mais également une fois le bois transformé,
- elle propose, avec le bois, une alternative aux matériaux ou sources d'énergie plus énergivores ou d'origine fossile (plastique, aluminium, acier ou pétrole).
- Elle permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Parce qu'elles constituent un stockage essentiel de carbone, il est indispensable de protéger les forêts actuelles, mais aussi de les aider à s'adapter aux évolutions climatiques, pour conserver ces puits de carbone pour longtemps.

LA FORÊT, SUPER-HÉROÏNE ÉCOLOGIQUE… DONT IL FAUT PRENDRE SOIN

Tous les propriétaires forestiers français, privés et publics, ont l'obligation de produire un plan de gestion de leurs parcelles. L'objectif est de contrôler les coupes d'arbres réalisées en France et de préserver cette précieuse ressource. Ainsi, on prélève en moyenne en France 42 millions de m^3 de bois chaque année[1], quand la forêt en produit plus de 90 millions.

Mais les massifs forestiers français sont aujourd'hui de plus en plus impactés par le changement climatique : stress hydrique, élévation des températures, vents violents, incendies, nouvelles maladies… Partout en France, les écosystèmes forestiers sont fragilisés et menacés. Certaines solutions sont identifiées : augmenter le nombre d'essences présentes (forêts mosaïques), diversifier les modes de gestion, modifier les méthodes de récolte de bois…

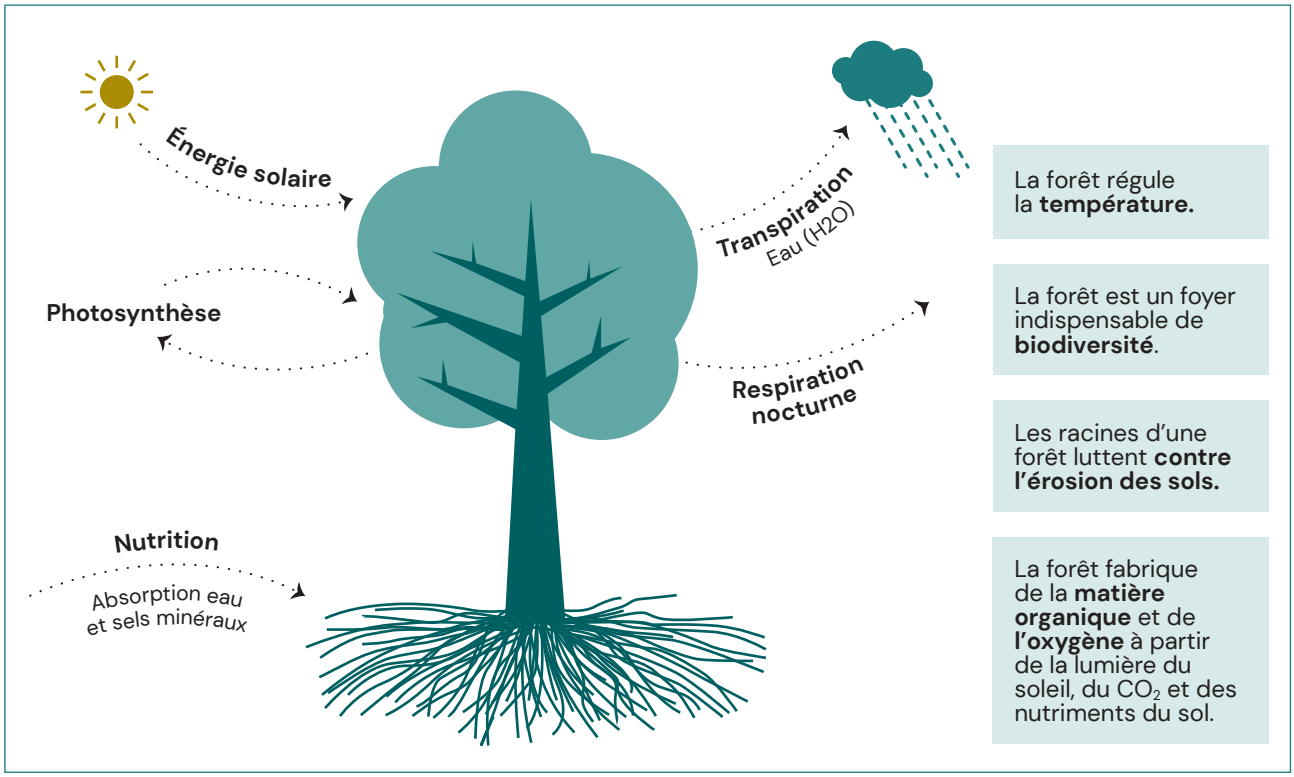

[1] Source : IGN, chiffres moyens entre 2009-2017.

3000 tonnes équivalent CO_2 neutralisées, soit 3 fois plus que nos émissions annuelles !

REDYNAMISER LA FILIÈRE BOIS EN FRANCE

En 2021, 30% des chênes prélevés en France ont été exportés sans transformation, selon la FNB (40% en 2022), bien que de nombreux pays forestiers concurrents (Chine, Ukraine, Croatie, Russie) aient interdit cette pratique. Cette fuite interroge d'autant plus qu'on réimporte ensuite les produits transformés, notamment les parquets.

Cette pratique met en danger les petites et moyennes scieries françaises, qui ne fonctionnaient en 2021 qu'à 60% de leur capacité, comme tous les acteurs de la filière qui se situent en aval.

NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA FORÊT FRANÇAISE

Panaget est un acteur à part entière de la préservation des forêts françaises, à travers 4 engagements concrets :

1. **100% Chêne de France** : tous les chênes présents dans nos parquets sont issus de forêts françaises.
2. **Certification PEFC**, c'est-à-dire du bois traçable et issu de forêts gérées durablement. Par ailleurs, Panaget est certifié PEFC depuis 2002.
3. **Nous sommes parrain du Fonds de dotation Plantons pour l'avenir[1].** Cet engagement correspond à :

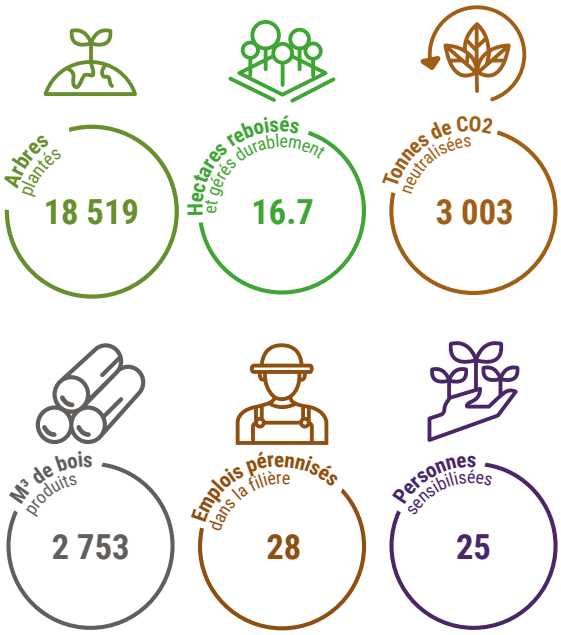

Au total, ce fonds a permis le reboisement de plus de 3000 ha de forêt.

4. Pour **contribuer à valoriser la diversité de la forêt française**, Panaget cherche à développer de nouvelles gammes utilisant des essences alternatives au chêne.

Notre approvisionnement

DES APPROVISIONNEMENTS ISSUS DE FORÊTS GÉRÉS DURABLEMENT

Nous nous approvisionnons chaque année via un réseau d'une quarantaine de scieries, qui nous propose du bois qui a poussé en moyenne à moins de 500 km de nos usines.

95 % de ce bois est certifié PEFC. Cette certification nous assure d'une traçabilité parfaite des bois depuis la forêt jusqu'à nos usines.

[1] Pour plus d'infos, consulter le site plantonspourlavenir.fr

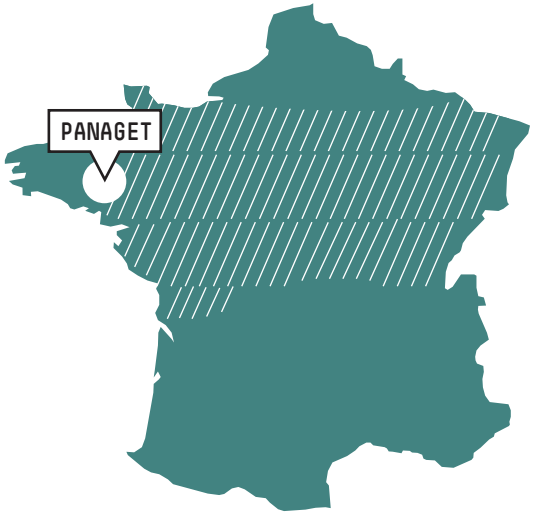

Zone d'approvisionnement

Le choix de la proximité pour nos approvisionnements.

Une forêt gérée durablement est une forêt dans laquelle :

- On plante plus d'arbres qu'on en coupe.
- On respecte et maintient sa biodiversité, les sols et l'eau.
- On surveille l'état sanitaire.
- L'ensemble de la société trouve des bénéfices (puits de carbone, lieu de promenade, d'apprentissage...).

PAREMENT

Nous utilisons des avivés de bois. Après séchage chez nous ou en sous-traitance, nous les scions en parements sur notre site de Bourgbarré. Partie visible d'une lame de parquet, le parement doit avoir une épaisseur d'au moins 2,5 mm pour pouvoir bénéficier de l'appellation parquet.

MILIEUX

Il existe 3 types de support ou âme centrale pour fabriquer un parquet : le panneau de fibre à haute densité (HDF), le contreplaqué (CP) ou le latté (couches croisées en résineux).

Chez Panaget, nous utilisons soit du HDF, soit du CP, pour leur stabilité face aux variations hygrométriques. Notre HDF, produit à partir d'un mix d'arbres résineux et feuillus, vient de Corrèze ou des Ardennes. Notre contreplaqué, fabriqué en bouleau ou en peuplier, provient à 80% de forêts françaises, le reste étant exclusivement issu de forêts européennes (Lettonie, Espagne, Pologne).

Toujours soucieux de diversifier les essences utilisées, nous avons été le premier parqueteur à utiliser le contreplaqué en peuplier.

CONTREBALANCEMENT

70% de nos contrebalancements de parquet sont fabriqués à partir de déroulé de sapin (origine Finlande) et 30% à partir de peuplier français. Il s'agit d'une technique où le tronc est "déroulé" par une longue lame, un peu à la manière d'un taille-crayon, pour produire une fine couche de bois.

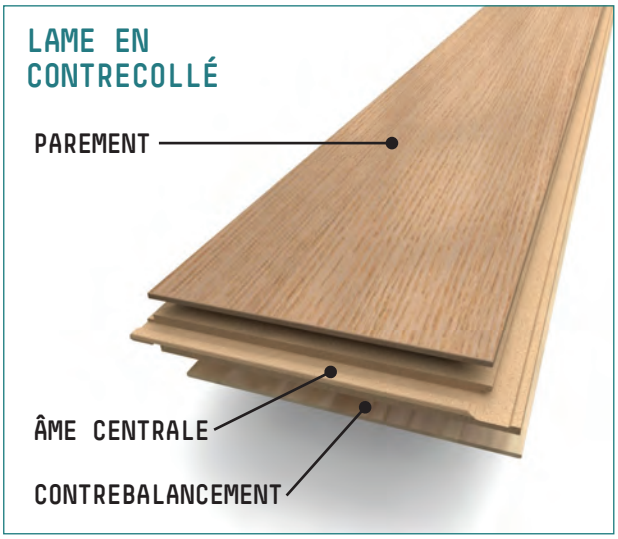

2

LA CONCEPTION : *optimisée et responsable*

Approvisionnement en chêne français certifié, valorisation maximale de la matière et composants majoritairement d'origine France : nous réduisons au maximum l'empreinte environnementale de nos parquets.

RÉCAPITULATIF

L'ÉCO-CONCEPTION EST UNE SECONDE NATURE CHEZ PANAGET !

Dès la conception, nos ingénieurs prennent en compte l'ensemble des impacts environnementaux sur tout le cycle de vie de nos produits. Nous utilisons une matière première renouvelable et locale, nous lui rendons honneur en la valorisant le mieux possible et nous l'associons à des composants de qualité pour fabriquer des parquets robustes et esthétiques.

NOS ENGAGEMENTS :

- Des parquets en chêne français contrôlés et garantis 30 ans.
- Le choix de composants prioritairement français, et à défaut européens.
- Un process industriel optimisé pour valoriser 100% du bois brut que nous achetons.

Robustesse de nos parquets

Depuis 1929, nous fabriquons des parquets de haute qualité avec du chêne français. Gage de leur robustesse, toutes nos gammes sont garanties 30 ans.

UNE ÉPAISSEUR SUR-MESURE EN FONCTION DES BESOINS

Il n'est pas nécessaire d'avoir une couche d'usure aussi épaisse dans une chambre ou un salon que dans une boutique ou un restaurant.

En fonction de l'utilisation et du passage prévus, nous proposons des parquets avec des couches d'usure comprises entre 2,5 et 7 mm d'épaisseur.

Cela nous permet d'optimiser l'utilisation de bois noble et de proposer des gammes parfaitement adaptées aux besoins de nos clients.

Quelle que soit l'épaisseur de la couche d'usure, tous nos parquets peuvent être poncés au moins une fois et voir ainsi leur durée de vie prolongée.

LE CHOIX DU CHÊNE FRANÇAIS

Le chêne est l'un des bois les plus durs parmi les essences d'arbres présentes en Europe, avec le hêtre, le charme ou encore le frêne. C'est un bois de forte densité, aux propriétés mécaniques élevées. Plus de 99% des parquets Panaget sont fabriqués avec du chêne et 100% du chêne que nous utilisons est français.

UNE FINITION DURE COMME DU BOIS !

Tous nos parquets bénéficient de 3 à 7 couches de finition, qui en assurent la protection et la résistance.

DES PARQUETS TRIÉS SUR LE VOLET

Nous sommes intransigeants sur la qualité des parquets que nous livrons à nos clients. Tous nos produits sont systématiquement testés à chaque étape du processus de fabrication. Des tests de résistance aux produits domestiques et à l'abrasion sont régulièrement réalisés par notre laboratoire interne.

Nos gammes sont garanties 30 ans.

GRAND TRAFIC

Dotés d'un parement d'au moins 3,4 mm d'épaisseur, les parquets Grand Trafic sont recouverts d'une couche de vernis renforcé en Corindon, qui est le 2e minéral le plus dur au monde après le diamant.

Qualité des matériaux et des composants

La santé de nos collaboratrices, collaborateurs et clients, comme la protection de l'environnement, sont des priorités absolues pour Panaget. Nous respectons l'ensemble des réglementations existantes, notamment le règlement REACH, et nous limitons autant que faire se peut l'utilisation de produits chimiques.

Nos composants sont majoritairement d'origine France, et sinon d'Europe. Tous nos parquets bénéficient de la notation A+ pour les émissions de polluants volatils dans l'air intérieur.

DÉCOMPOSITION D'UNE LAME DE PARQUET CONTRECOLLÉ

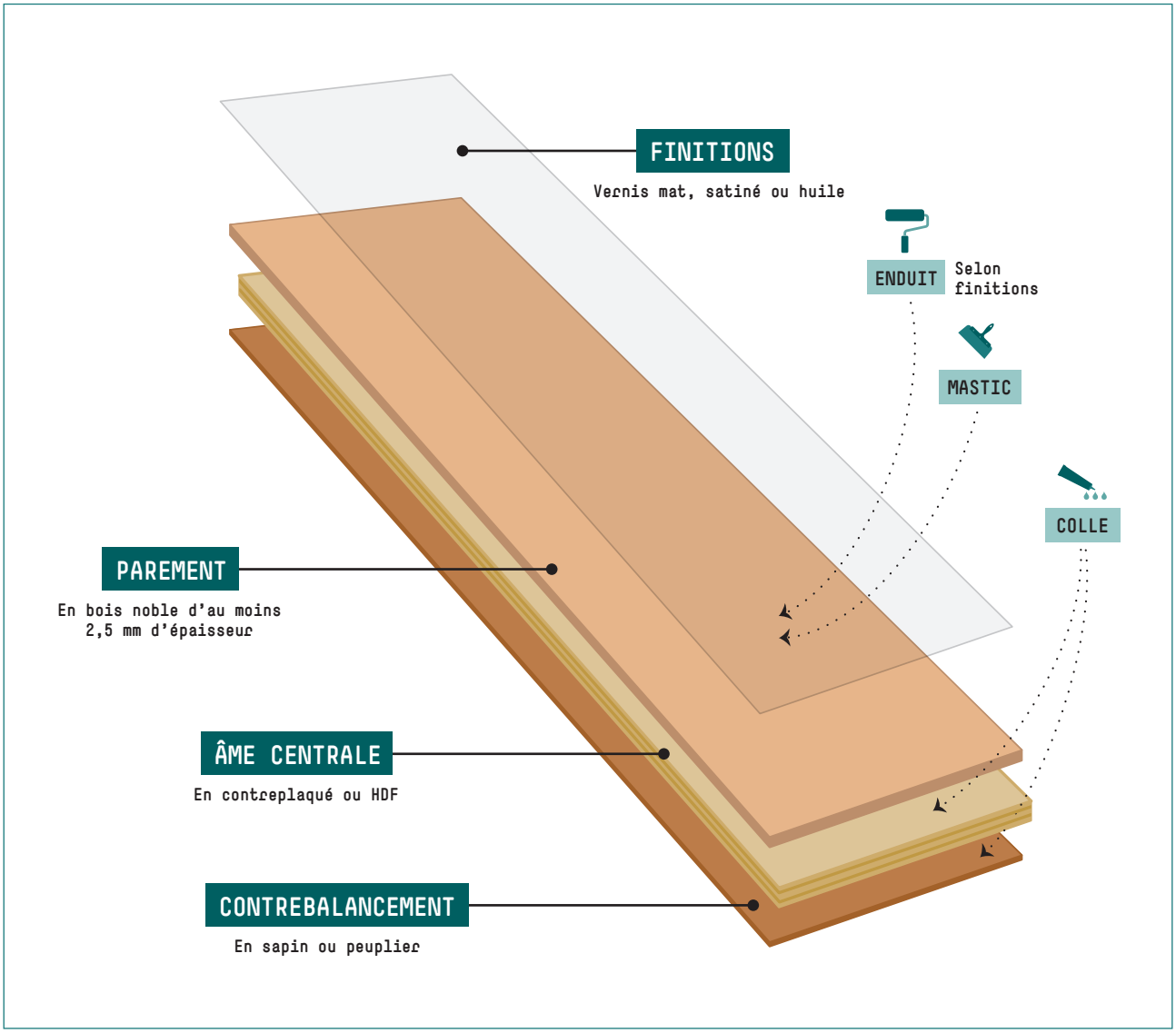

BOIS

DURABILITÉ
En 2022, 95% de nos achats bois (parements, milieux et dessous) certifiés PEFC.

ORIGINE :
Parements : 99,5% de notre production est réalisée avec du chêne et du hêtre de France

L'origine des 0,5% restants (noyer et teck) est tracée et nous nous assurons qu'ils ne proviennent pas de zones controversées.

Milieux : 94% sont d'origine France, 5% viennent d'Espagne, 0,5% de Pologne et 0,5% de Lettonie

Dessous : origine France (30%) et Finlande (70%)

MAIN DANS LA MAIN

Nous travaillons avec nos fournisseurs de milieux pour qu'ils fabriquent nos panneaux HDF et CP avec des colles émettant moins de composés organiques volatils (COV). Par exemple, nous choisissons des colles phénoliques, à base de lignine de bois ou de tourteaux de tournesol.

COLLE

Elle nous sert à assembler les trois couches qui constituent nos parquets contrecollés.

Historiquement, nous utilisions de la colle urée-formol pour le collage des contrebalancements (milieu et dessous), ainsi que pour le collage du parement sur le milieu.

Depuis 2015, le collage des contrebalancements est réalisé avec de la colle vinylique, qui émet moins de COV.

Actuellement, le collage se fait par pressage à chaud, à 67-70°C, contre 80-85°C il y a une vingtaine d'années. Dans le but de réduire toujours plus notre empreinte carbone, nous continuons à travailler sur nos process de collage de manière à réduire la température de la presse.

ORIGINE : Portugal, Norvège et Suède

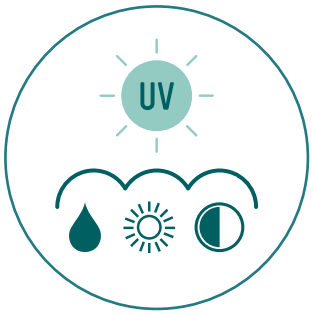

VERNIS, HUILES, VIEILLISSEURS

Les vernis, les huiles et les vieillisseurs sont des produits de finition que nous utilisons pour protéger nos parquets, contre l'abrasion et les produits ménagers, et pour leur donner des teintes et des finitions esthétiques et variées.

Tous nos produits de finition sont non CMR (Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique), à l'exception d'1% des ventes en 2022. D'ici 2024, 100% de nos produits seront non CMR.

ORIGINE :

Vernis : France, Suisse et Allemagne

Huile : France et Belgique

Vieillisseur : France

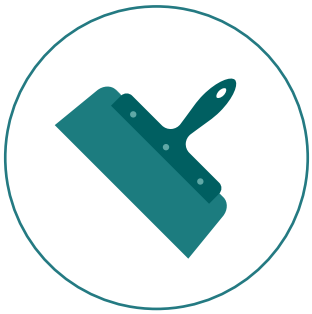

MASTIC

Il est utilisé pour le bouchage des nœuds et fentes du bois, pour une meilleure protection de nos parquets et pour des raisons esthétiques.

Nous utilisons un mastic à l'eau, à base de cellulose de bois, qui est non CMR.

ORIGINE : Belgique et Danemark

ENDUIT

Il est utilisé sur nos parquets non brossés. L'enduit permet de boucher les pores du bois et de lui donner un aspect lisse.

Notre enduit est non CMR.

ORIGINE : Danemark

Optimisation de la matière

TOUT COMMENCE À LA SCIERIE

Nous sommes un des rares fabricants de parquet à proposer une gamme très étendue composée de différentes largeurs, longueurs et multiples qualités de bois. Nous optimisons ainsi la matière et permettons à nos scieurs une meilleure valorisation du bois, tout en renforçant notre relation avec nos scieries partenaires.

PLUS DE 25 ANS DE PARTENARIAT AVEC LA SCIERIE MUTELET !

Quentin Cecinas
Scierie Mutelet

Depuis 1997, Panaget s'approvisionne en chêne 100% français et 100% PEFC auprès de la scierie Mutelet, située dans le Jura.

Comment définiriez-vous la relation que la scierie Mutelet entretient avec Panaget ?

Quentin Cecinas : *"C'est une relation de confiance, un vrai partenariat de long terme, fait de respect mutuel, de sérieux et d'honnêteté.*

Que vous apporte ce partenariat avec Panaget ?

QC : *Le bois est une matière noble, que nous essayons de valoriser au maximum. Panaget est l'un des seuls clients à nous acheter des planches avec des singularités, des largeurs et des longueurs différentes. Pour nous c'est extrêmement précieux car cela nous permet de limiter les pertes de matière."*

RIEN NE SE PERD, TOUT SE TRANSFORME !

Depuis nos origines, tant pour des raisons économiques qu'écologiques, nous cherchons, à chaque étape du process de fabrication, à tirer le meilleur parti des matières premières que nous utilisons.

18% PAREMENTS CONFORMES APRÈS TRANSFORMATION → Purge →

95% DE PAREMENTS TRANSFORMÉS EN PARQUET

71% PAREMENTS CONFORMES SANS TRANSFORMATION

Triage
Singularités du bois

Nos différents choix de bois

6% PAREMENTS MOINS ÉPAIS → Ponçage →

5% DÉCHETS 100% REVALORISÉS

PANAGET
manufacture française de parquet
DEPUIS 1929

VALORISATION DU BOIS

Au cours du processus de fabrication du parquet, 50% du bois brut va être transformé en sciure, qui sera ensuite valorisée énergétiquement dans notre chaudière biomasse ou bien revendue à l'extérieur.

Le reste du bois est valorisé ainsi :

71% de nos parements correspondent dès le départ à notre cahier des charges et sont utilisés pour fabriquer nos gammes de parquet.

18% C'est la part de nos parements qui présentent un léger défaut (fentes trop importantes, nœuds en rive, trous de vers...). Nous les recoupons afin d'écarter ces défauts et nous obtenons ainsi des parements de longueurs et largeurs différentes, que nous valorisons en les intégrant à la fabrication de nos gammes Alto, Diva ou encore Orféo.

6% de nos parements n'ont pas l'épaisseur requise pour devenir du parquet, ou présentent de légères empreintes de sciage ou de rabotage. Un tri manuel permet à nos opérateurs de conserver

précieusement ces parements, afin de les valoriser à travers nos gammes de bois mural CBM (pour les parements trop fins) ou bien nos gammes de parquets Zenitude-Salvagio (pour ceux présentant des traces de rabotage ou de sciage).

Grâce à ces opérations, **95% de nos parements sont transformés en parquet et bois mural !**

Les 5% restants sont recyclés à 100%, transformés pour alimenter notre chaudière biomasse, les fours de la société Bouyer Leroux ou revendus pour servir à la fabrication de pellets ou de bois de chauffage.

Réduction des emballages

NOUS ÉCO-CONTRIBUONS !

Tous les ans, nous reversons une partie de notre chiffre d'affaires à CITEO, l'éco-organisme en charge de la fin de vie des emballages et des papiers.

En 2022, notre contribution avait permis de financer la collecte sélective de 440 habitants et le recyclage de 27 tonnes d'emballages.

CITEO

Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

FR215493_01GPIL

SUS AU PLASTIQUE

Nous avons lancé un groupe de travail sur nos emballages, avec un double objectif : diminuer la quantité d'emballages et supprimer à terme l'utilisation du plastique, tout en conservant une protection optimale de nos parquets.

Barquettes dans lesquelles sont livrées les lames de parquet : nous utilisons du carton recyclé.

Film plastique entourant la barquette : nous testons actuellement des films en plastique recyclé ou biosourcé.

Palettes : nous utilisons du bois recyclé.

PANAGET

3

LA PRODUCTION : *sobre et efficace*

En 2022, nous avons produit plus d'un million de m² de parquet dans nos deux usines en Bretagne. Nous veillons quotidiennement à limiter la consommation d'énergie et de ressources de nos outils et processus industriels.

RÉCAPITULATIF

ÉNERGIE : 34 530 MWh en 2022[1], soit la consommation d'électricité annuelle d'environ 900 personnes en France[2].

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (SCOPES 1 ET 2) : 1 293 tonnes équivalent CO_2, soit les émissions de GES annuelles d'environ 130 personnes en France[3].

EAU : 6744 m³ en 2022, soit la consommation annuelle d'environ 120 personnes en France[4].

DÉCHETS : 2449 tonnes en 2022 (dont 83% de déchets de bois), valorisés à plus de 87%.

POLLUTION : Nos usines sont classées ICPE et respectent les seuils réglementaires d'émissions dans l'air et de rejets dans l'eau.

TRANSPORT : Des approvisionnements exclusivement France et Europe, des livraisons à nos clients par route ou par bateau. Pas de livraison par avion.

[1] Inclut la consommation d'électricité, de gaz naturel et de propane pour les chariots élévateurs de nos sites de Bourgbarré et Redon, ainsi que le carburant utilisé par nos véhicules d'entreprise. Il prend aussi en compte la consommation de l'énergie produite par la chaudière biomasse.

[2] Bilan énergétique de la France, Chiffres clés de l'énergie, édition 2021, Datalab, Ministère de la transition écologique.

[3] Empreinte carbone française moyenne, comment est-elle calculée ?, Carbone 4, janvier 2022.

[4] Guide pratique "Économiser l'eau et l'énergie chez soi", ADEME, octobre 2017.

Nos deux usines de Bourgbarré et Redon sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Elles sont soumises à des obligations visant à limiter l'impact environnemental de leur activité industrielle.

Nos deux sites sont par ailleurs certifiés ISO 9001, norme internationale qui définit les critères applicables à un système de management de la qualité.

L'énergie

34 530 MWh[1]

CONSOMMÉS EN 2022,
dont 25 000 MWh produits par notre chaudière biomasse[2], soit 33,37 KWh par m² de parquet produit

PRODUCTION PEU CONSOMMATRICE ET ÉNERGIE CIRCULAIRE

La consommation d'énergie se fait principalement au sein du process de fabrication et pour le chauffage des bâtiments.

Dans notre chaîne de production, les machines et processus les plus consommateurs d'énergie sont les suivants :

- Pré-séchage et séchage des parements,
- Réseau d'aspiration de la sciure et des poussières,
- Ponceuses,
- Raboteuses,
- Chariots élévateurs,
- Autres machines d'usinage.

Dans notre usine principale de Bourgbarré, la chaudière biomasse permet de sécher le bois et les parements, d'alimenter la ligne de collage, mais également de chauffer les bâtiments.

À Redon, nous utilisons du gaz de ville pour la presse et le chauffage des bureaux, car notre usine est en centre-ville et nous ne disposons pas de l'espace nécessaire pour y installer une chaudière biomasse et stocker la sciure.

DE QUEL BOIS ON SE CHAUFFE : NOTRE CHAUDIÈRE BIOMASSE

Depuis août 2001, notre site de Bourgbarré est équipé d'une chaudière biomasse d'une capacité de production maximum de 34000 MWh par an, et qui produit 6 tonnes de vapeur à 120°C par heure. Bel exemple d'écologie industrielle, notre chaudière est alimentée à 100% par les sciures issues de la découpe de nos parquets et de nos déchets de bois brut.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les émissions de GES associées à notre consommation d'énergie (scopes 1 et 2) s'élèvent en 2022 à 1 293 tonnes équivalent CO_2 [3].

Notre consommation d'énergie en 2022

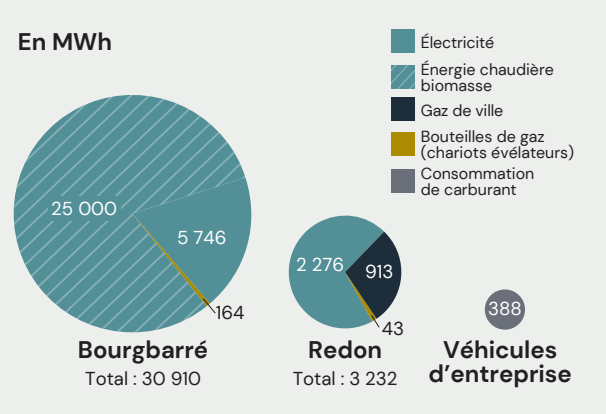

[1] Ce chiffre prend en compte l'électricité et le gaz naturel utilisés sur nos sites de Bourgbarré et Redon, ainsi que le carburant utilisé pour les véhicules de l'entreprise. Il prend aussi en compte la consommation de l'énergie produite par la chaudière biomasse.

[2] Estimation.

[3] Ce chiffre inclut les émissions de GES liées à notre consommation de gaz naturel, d'éléctricité et de carburant pour les véhicules de l'entreprise. Il exclut celles associées à notre chaudière biomasse, que nous devrions être en mesure d'évaluer à partir de 2023.

– 9% de consommation !

Nous sommes passés d'une consommation électrique achetée de 8,51 kwh/m² à 7,75 kwh/m² entre 2020 et 2022.

SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUES, DÉJÀ ENGAGÉS !

Nous n'avons pas attendu la crise énergétique actuelle pour initier une démarche de sobriété énergétique. Cela fait des années que nous réglons nos machines et améliorons nos processus industriels de manière à réduire toujours plus notre consommation d'énergie.

Ça veut dire quoi, concrètement ?

SÉCHAGE DES PAREMENTS

Depuis 2018, nous découpons les planches en parements avant de les sécher. Une planche de bois sèche en 4 semaines en moyenne, tandis qu'un parement sèche en 30 heures.

Nous avons économisé 30% d'énergie sur le pré-séchage de nos planches en diminuant la vitesse de brassage de l'air par nos ventilateurs.

Environ 25% du pré-séchage est sous-traité à une entreprise qui utilise une énergie fatale.

PROCESSUS SOBRES

Nous coupons les moteurs d'aspiration et l'alimentation de la plupart des machines pendant les pauses, ce qui nous permet de réaliser entre 2 et 3% d'économies sur notre consommation d'énergie annuelle.

VÉHICULES D'ENTREPRISE

Depuis janvier 2023, tous les nouveaux véhicules que nous louons sont électriques ou hybrides.

ÉCLAIRAGE

Tout l'atelier de sciage en parements et le tri optique est équipé de LEDs.

Des idées pour le futur ? Beaucoup !

Séchage des parements : nous procédons actuellement à des essais pour poursuivre la diminution de la vitesse des ventilateurs.

Machines : nous étudions la pertinence de remplacer nos chariots au gaz par des chariots électriques.

Éclairage : nous remplaçons les ampoules à incandescence par des LEDs sur nos deux sites.

CHAÎNE DE PRODUCTION

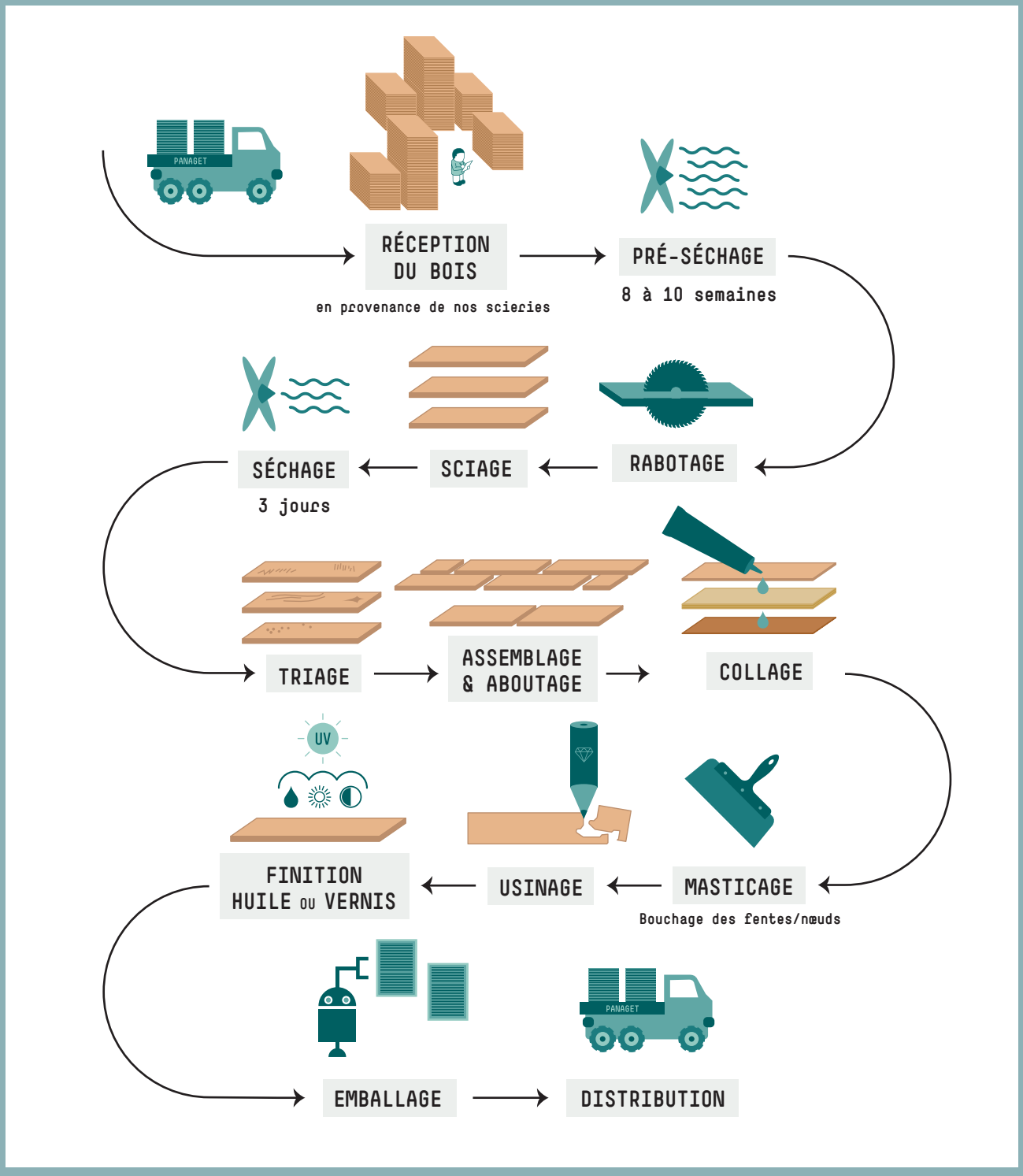

L'eau

6 744 m³

CONSOMMÉS EN 2022

soit 6,52 litres par m² de parquet produit

UNE CONSOMMATION TRÈS MAÎTRISÉE

Notre activité consomme assez peu d'eau. Les principales utilisations sont :

- La brumisation des planches lors du pré-séchage et des parements lors du séchage afin d'atteindre l'hygrométrie nécessaire.
- Le nettoyage des machines et des débourbeurs.
- Les sanitaires.

Réduction et valorisation des déchets

87,3% **DE DÉCHETS VALORISÉS**

2 449 TONNES DE DÉCHETS PRODUITS EN 2022

soit 2,37 kg par m² de parquet produit

QUELS DÉCHETS ? DES RESSOURCES !

Notre process de production génère principalement des déchets de bois (sciure, bois brut et bois traité, palettes, cendres représentent 83% du total), mais également des Déchets Industriels Banals, carton, plastique et métal.

DÉTAIL DES DÉCHETS GÉNÉRÉS EN 2022

SCIURE : 792 TONNES

Plus de 90% de la sciure issue de notre process de fabrication est utilisée pour alimenter la chaudière biomasse de notre site de Bourgbarré.

Le surplus, soit 792 tonnes en 2022, est revendu à l'extérieur et valorisé.

UN PROCESS OPTIMISÉ

Grâce à l'éco-conception de nos produits et de nos process industriels, 95% de nos parements sont transformés en parquet. La sciure et les déchets de bois brut issus du process de fabrication sont, quant à eux, valorisés à 100%.

BOIS TRAITÉ : 531 TONNES

Toutes les chutes de nos parquets qui contiennent de la colle, du vernis ou autre substance chimique, sont confiées à des prestataires agréés pour être valorisés en chaufferie biomasse.

BOIS BRUT : 440 TONNES

Trous de vers, planches abimées... environ 5% de nos parements ne peuvent pas être utilisés

pour fabriquer du parquet. Ce bois est valorisé à 100%, transformé en sciure pour alimenter notre chaudière biomasse ou revendu à des fabricants de pellets ou de bois de chauffage.

DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS (DIB) : 301 TONNES

Les DIB sont collectés par notre prestataire et partent en enfouissement.

PALETTES : ENVIRON 250 TONNES

Les palettes sur lesquelles arrive le bois brut que nous achetons ne sont pas reprises par les scieries, ni réutilisables, car de dimensions variables. Nous les broyons et vendons le broyat à notre maison mère Bouyer Leroux, qui l'utilise pour alimenter les fours où cuisent les tuiles et les briques fabriquées par le Groupe.

DÉCHETS DANGEREUX : 97 TONNES

Eaux de nettoyage des encolleuses, aérosols, emballages ou chiffons souillés, produits chimiques… Ces déchets sont confiés à un prestataire agréé et sont valorisés en énergie.

CARTON/PAPIER : 11,4 TONNES

Les déchets de carton et papier sont confiés à un prestataire extérieur et recyclés.

ENGAGÉS POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE !

Grâce au tri à la source et à la recherche des meilleurs débouchés pour chacun de nos flux de déchets, nous parvenons à valoriser 87,3% des déchets que nous produisons ! L'objectif étant dans les prochaines années de tendre vers une valorisation à 100% grâce à l'investissement du groupe Bouyer Leroux dans une nouvelle chaudière permettant une valorisation thermique, pour la cuisson de ses briques.

PLASTIQUE : 10,2 TONNES

Les déchets plastiques sont confiés à un prestataire extérieur et recyclés.

CENDRES : 9,4 TONNES

La chaudière bois située sur notre site de Bourgbarré génère peu de cendres en bout de chaîne. Ces cendres ne sont pas recyclées car elles contiennent une part infime de colle et de solvants. La réglementation nous autorise à les utiliser comme engrais mais par mesure de précaution nous préférons faire appel à un

DÉCHETS GÉNÉRÉS EN 2022

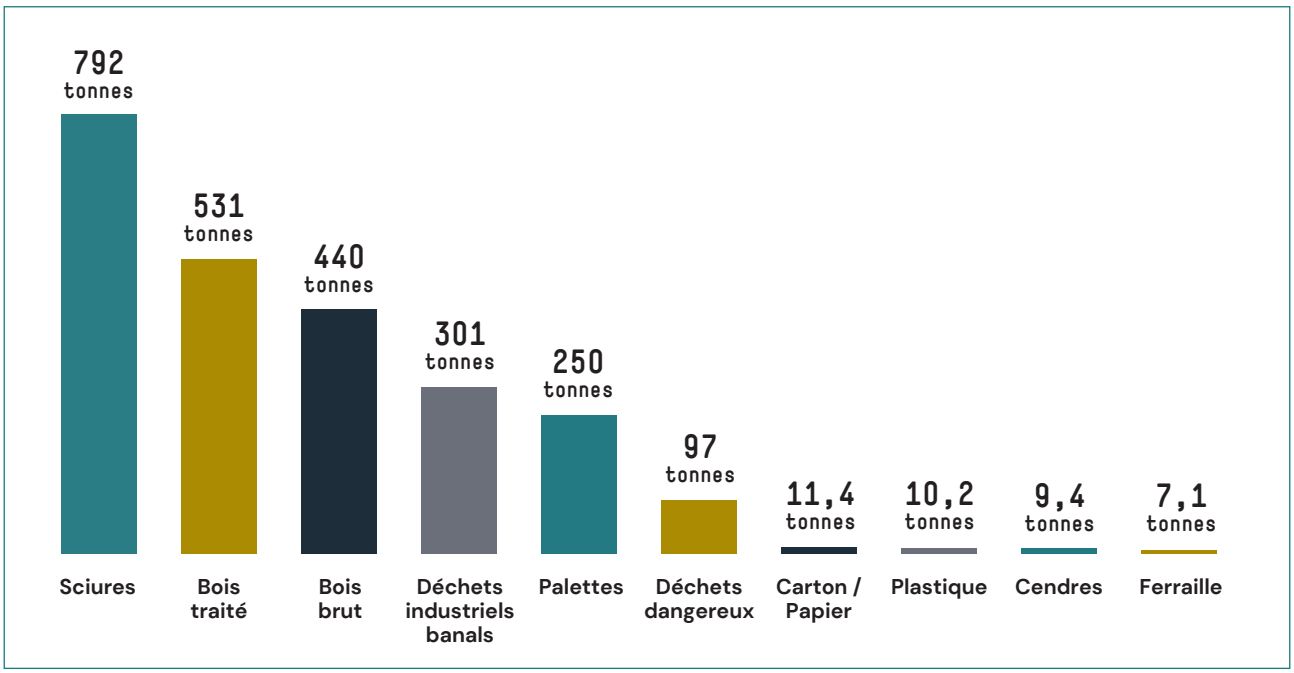

prestataire pour évacuer et incinérer les cendres.

FERRAILLE : 7,1 TONNES

Les déchets métalliques sont confiés à un prestataire extérieur et recyclés.

PRODUITS FINIS

Les produits déclassés, non conformes aux standards de notre réseau de distribution à cause de défauts, ou les fins de collection, sont proposés à prix réduits aux collaborateurs.

Actions prévues

Notre objectif est de réduire autant que possible la quantité de déchets produits, et de maximiser leur valorisation.

Pour y parvenir, nous poursuivons en 2023 notre démarche de réduction des pertes matières et déchets en sensibilisant et en impliquant l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs à un meilleur tri des déchets.

Janvier 2024 : Valorisation de 100% de nos DIB en énergie, grâce au foyer biomasse de Bouyer Leroux.

Pollution

REJETS DANS L'AIR

REJETS LIÉS À LA CHAUDIÈRE À BOIS DE BOURGBARRÉ

Afin de limiter les émissions de particules fines, nous avons investi en 2020 dans un filtre à manche qui récupère les poussières des fumées de la chaudière, que nous évacuons ensuite en déchèterie.

Grâce à ce filtre, notre chaudière ne rejette qu'entre 20 à 30mg de PM 10 (particules dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres) par m^3 d'air, la limite réglementaire étant fixée à 50mg/m^3.

AUTRES REJETS DANS L'AIR

Nos deux usines étant des ICPE soumises à autorisation, nous contrôlons régulièrement les rejets d'un certain nombre de molécules (monoxyde de carbone, poussières, COVT, Oxygène, Oxydes d'azote…).

Les mesures réalisées sont en-dessous des seuils réglementaires.

REJETS DANS L'EAU

En 2022, nous avons collecté 56 tonnes d'eaux de nettoyage de nos encolleuses et vernisseuses (contre 80 tonnes en 2021), qui ont été évacuées pour recyclage par un prestataire agréé.

Nous sommes par ailleurs équipés d'un débourbeur-déshuileur sur les sites de Bourgbarré et Redon.

Les eaux usées issues des sanitaires sont traitées par le réseau communal des villes dans lesquelles sont situées nos usines.

NUISANCES SONORES

Dans le cadre de la réglementation ICPE, nous réalisons tous les ans des mesures de bruit, dans des zones et à des heures définies par arrêté préfectoral.

Les seuils réglementaires sont respectés sur l'ensemble de nos sites.

Implantés au cœur de zones d'habitations et commerciales, nous sommes attentifs, avant tout investissement, à l'impact de notre activité sur la qualité de vie de notre voisinage.

Transport

France et UE
Avion : zéro !

TRANSPORT AMONT : FRANCE ET UE

La majorité de nos approvisionnements proviennent de France, le reste d'Europe, et sont acheminés par camion.

BOIS

Bois brut utilisé pour les parements : 100% du chêne et du hêtre que nous achetons, qui représentent 99,5% de notre production, viennent de France, à une distance moyenne de 500 km.

Milieux : plus de 90% des panneaux (HDF ou CP) que nous achetons viennent de France. Le reste vient d'Espagne, de Pologne et de Lettonie.

Dessous : les dessous en sapin (70% du volume) viennent de Finlande, les 30% restants, en peuplier, sont d'origine France.

COMPOSANTS

Colles : Portugal, Norvège et Suède
Mastic : Belgique et Danemark
Enduit : Danemark
Huiles : France et Belgique
Vernis : France, Suisse et Allemagne
Vieillisseur : France

TRANSPORT INTERNE : LE MOINS POSSIBLE

Nos deux sites de production sont distants d'environ 65 kms. Nous travaillons sur les flux de production pour diminuer au maximum le nombre de navettes intersites, notamment grâce à de nouveaux investissements sur notre usine de Redon.

TRANSPORT AVAL : PAS D'AVION

88% de nos parquets sont vendus à des clients français et livrés par camion, à une distance moyenne de 450 km de notre site de Bourgbarré.

12% sont vendus à l'export, dans plus de 30 pays. Nos trois marchés étrangers principaux, qui représentent 60% de nos ventes à l'export, sont les États-Unis, livrés par bateau, ainsi que le Royaume-Uni et la Suisse, livrés par la route.

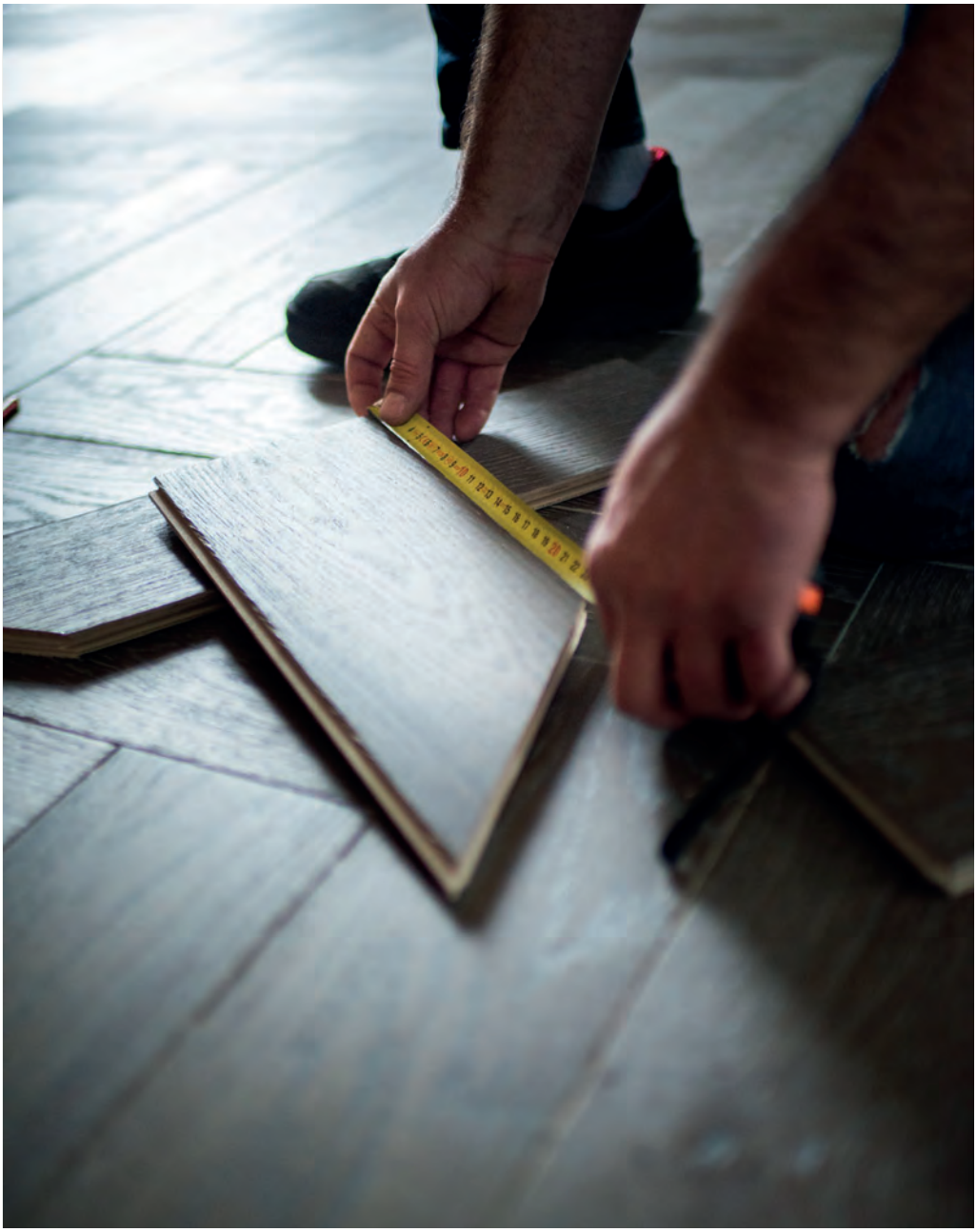

ZERMATT

4

L'utilisation ET LA FIN DE VIE

Tous les ans, nos parquets équipent des milliers de logements, entreprises ou bâtiments publics, où ils apporteront confort et bien-être pendant plusieurs dizaines d'années.

RÉCAPITULATIF

UTILISATION

Le parquet, surtout lorsqu'il est fabriqué en chêne, est un sol extrêmement durable, sain et agréable.

100% de nos parquets sont classés A+ pour les émissions dans l'air intérieur.

Tous nos parquets sont ponçables au moins une fois et **garantis 30 ans.**

FIN DE VIE

Quant à la fin de vie des parquets contrecollés, c'est un sujet nouveau et complexe car le gisement est diffus. Notre **partenariat avec Valobat**, l'éco-organisme des métiers du bâtiment, nous permettra de développer des techniques et d'engager des études et réflexions sur ce sujet.

La fin de vie pour les parquets massifs est, en revanche, un sujet beaucoup plus avancé.

Un produit sain et durable

LE BOIS, UN MATÉRIAU QUI VOUS VEUT DU BIEN

De plus en plus d'études tendent à démontrer les multiples bienfaits du bois :

- **Un matériau bien-être :** évoluer dans un environnement contenant du bois permettrait de réduire le stress[1], d'améliorer l'humeur[2], de stimuler la créativité[3] et de maintenir la concentration[4].
- **Un antibactérien naturel :** les propriétés anatomiques et chimiques du bois ralentissent la survie et la multiplication des micro-organismes[5]. Antibactérien[6], le parquet permet également d'améliorer la qualité de l'air[7].

UN AIR INTÉRIEUR SAIN

Depuis le 1er septembre 2013, les produits de construction et de décoration vendus en France doivent être munis d'une étiquette "Émissions dans l'air intérieur", qui indique leur niveau d'émission de polluants volatils (COV et autres substances polluantes).

Tous nos parquets bénéficient de la notation maximum, A+, qui certifie qu'ils émettent très peu ou pas du tout de polluants volatils dans l'air intérieur.

Aux États-Unis, tous les parquets que nous vendons respectent la norme CARB (California Air Resources Board).

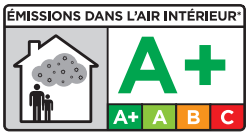

Panaget complies with CARB 2

[1] Fell D., 2010: Wood In the Human Environment: Restorative Properties Of Wood In The Built Indoor Environment. Vancouver: Faculty of Graduate Studies, University of British Columbia.

[2] Strobel, Nyrud & Bysheim, 2017: Interior wood use: linking user perceptions to physical properties.

[3] Design on Human Physiology McCoy & Evans, 2010: The Potential Role of the Physical Environment in Fostering Creativity.

[4] Zingerle P., Beikircher W., Philippe M., 2015: Endbericht BIGCONAIR Holzforschung Austria.

[5] Microbial Safety of Wood in Contact with Food: A Review, Aviat et Al., 2016.

[6] Coronavirus on wood surfaces- Is there a risk?, Domig & Wimmer, 2020.

[7] Adsorbing VOC's Niedermayer, Fürhapper, Nagl, Polleres & Schober, 2013.

UN PRODUIT QUI DURE, QUI DURE…

Tous nos parquets sont garantis 30 ans. Bien entretenus, ils peuvent durer toute une vie !

L'entretien justement, parlons-en ! Il est simple et ne nécessite pas de produits chimiques. Un dépoussiérage régulier, un nettoyage mensuel à l'eau froide et le tour est joué !

Et un parquet ça se répare ! Il est très facile de boucher un trou avec de la pâte à bois ou de changer une lame trop abîmée. Et s'il est vraiment usé, on le ponce, on le revernit et il redevient comme neuf et prêt à servir encore de nombreuses années !

Un parquet pour toute la vie !

Fin de vie de notre parquet

UNE COLLECTE ET UNE VALORISATION COMPLEXES…

Les revêtements de sol, dont le parquet, constituent un gisement diffus sur le territoire français : on n'en compte généralement pas plus de quelques dizaines ou quelques centaines de m^2 par bâtiment.

Et lorsque ces bâtiments sont rénovés ou détruits, la séparation et la collecte des matériaux en vue de leur réemploi, leur réparation ou leur recyclage reste trop peu systématique.

… D'OÙ LA CRÉATION D'UNE FILIÈRE REP

C'est pour améliorer la gestion de la fin de vie des matériaux de construction qu'a été créée en 2022, dans le cadre de la loi relative à l'Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), la filière Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les déchets du bâtiment, confiée à l'éco-organisme du bâtiment Valobat (numéro d'identification : FR215493_04EFPM).

À partir de mai 2023, comme l'ensemble des entreprises de la filière, Panaget payera une contribution annuelle à Valobat, qui a pour mission d'améliorer la performance de collecte des matériaux de construction en fin de vie et de développer le réemploi et le recyclage de ces matériaux.

RECYCLABILITÉ : ON Y TRAVAILLE !

Pour que les matériaux de construction en fin de vie puissent être recyclés, il est indispensable qu'ils soient recyclables, c'est à dire facilement démontables et désassemblables.

C'est un véritable enjeu pour les parquets contrecollés, qui sont constitués de 3 couches de bois et de panneaux de fibres collés ensemble.

NOTRE PROJET D'UPCYCLING[1]

Nous collaborons avec des acteurs du recyclage national mais aussi au niveau local afin de revaloriser nos produits non conformes ou encore nos chutes de production.

Nous mettons par exemple régulièrement des lames de parquets écartées de la production, car non conformes, à disposition de la société Sève, qui les retravaille pour en faire du mobilier.

[1] Le surcyclage ou recyclage valorisant (en anglais, upcycling) consiste à récupérer des matériaux ou des produits dont on n'a plus l'usage afin de les transformer en matériaux ou produits de qualité ou d'utilité supérieure. Il s'agit donc d'un recyclage « par le haut ». Source Wikipedia.

5

Les femmes et les hommes QUI FONT PANAGET

Depuis bientôt 100 ans, nous fabriquons du parquet haut de gamme avec du chêne de France. Cette longévité et la qualité de nos produits reposent au quotidien sur les femmes et les hommes qui travaillent pour Panaget.

RÉCAPITULATIF

CHIFFRES CLÉS

- **187 collaboratrices et collaborateurs** (en croissance de 20% depuis 3 ans).
- **3 sites de production.**

SANTÉ-SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

- Nombreuses actions en cours : investissements, démarches TMS Pro et Risques Chimiques Pro, GT Embellissement, polyvalence encouragée avec les grilles de poly-compétences...

DIVERSITÉ ET INSERTION

- Accord de télétravail.
- Ancienneté moyenne de plus de 14 ans.
- 7,70% de travailleurs handicapés.

PARTAGE DE LA VALEUR

- 87/100 à Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en 2022.
- **Près de 20% du résultat brut annuel de l'entreprise redistribué** à l'ensemble des collaborateurs.

Ancrage territorial

CRÉATEUR D'EMPLOI EN BRETAGNE ET EN NORMANDIE

L'ensemble de notre fabrication est réalisée en France, au sein de sites de production intégrés dans leur territoire, à Bourgbarré et Redon, en Bretagne et Saint-Martin-du-Vieux-Bellême en Normandie.

À fin 2022, une majorité de nos 187 collaboratrices et collaborateurs vivent à proximité de nos sites de production. Durant ces 3 dernières années, l'effectif global a progressé de 20% pour accompagner la croissance de l'entreprise.

Nombre de collaborateurs sur chaque site

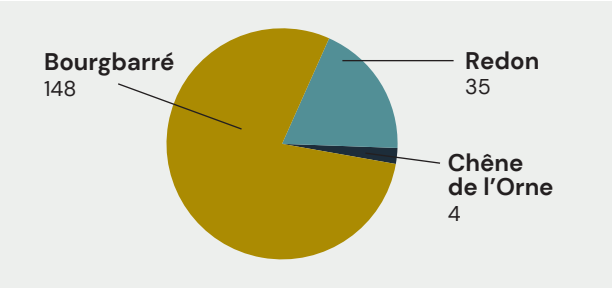

AMBASSADEURS DE LA PARQUETERIE

Chaque année, Panaget participe à la Semaine de l'Industrie et s'investit dans la mise en avant des métiers industriels. Nous faisons ainsi découvrir notre activité et nos métiers à un public de collégiens, de demandeurs d'emploi et d'acteurs locaux.

Santé-sécurité et bien-être au travail

ENGAGÉS POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS…

Ces deux dernières années, en dépit d'investissements importants, nos résultats ne sont pas encore à la hauteur de notre ambition. La sécurité est pour nous un enjeu absolument essentiel et nous avons mis en place de nouvelles actions afin de réduire les risques d'accidents.

"La révision complète du Document Unique a été l'occasion de réaliser une cartographie exhaustive des risques physiques et psychosociaux au sein de l'entreprise. Le pilotage nous permet d'actualiser régulièrement le niveau de chaque risque et ainsi d'identifier les actions prioritaires. Panaget collabore avec la CARSAT de Bretagne (Caisse d'Assurance Retraite et Santé au Travail) sur des projets structurants visant à limiter l'impact de ses activités sur la santé de ses collaborateurs. Nous participons notamment aux démarches "TMS Pro" sur le site de Bourgbarré et "Risques Chimiques Pros" sur le site de Redon.
Le réaménagement (rétrofit) des lignes de production les plus anciennes, ainsi que la sensibilisation et la formation quotidienne des collaborateurs sont autant d'actions que nous menons en continu pour améliorer la sécurité sur l'ensemble de nos sites."

Florence Coroller
Responsable Sécurité Environnement

… ET POUR LEUR BIEN-ÊTRE AU QUOTIDIEN

DES INVESTISSEMENTS EN CONTINU

Près de 2 millions d'euros sont investis chaque année pour améliorer notre outil de production et les conditions de travail de nos collaboratrices et collaborateurs. Chaque investissement est pensé sous l'angle de la sécurité, de l'amélioration des conditions de travail, de l'économie de matières premières et de la sobriété énergétique.

UN PARCOURS D'ACCUEIL COMPLET

Nous sommes très attentifs à l'accueil et à l'intégration de nos collaboratrices et collaborateurs :

- Le passage par l'ensemble des services de l'entreprise leur permet de rencontrer l'ensemble du personnel et de se familiariser avec toutes les fonctions de l'entreprise.
- Nous proposons à chaque nouvel arrivant, quel que soit son poste, une visite d'usine approfondie et l'explication de l'ensemble du processus de fabrication, afin de lui transmettre l'histoire et la culture de nos métiers.

TÉLÉTRAVAIL

En 2021, Panaget a mis en place un accord sur le télétravail. À ce jour, il donne aux collaboratrices et collaborateurs la possibilité de télétravailler 5 jours par mois.

GROUPE DE TRAVAIL EMBELLISSEMENT

Travailler dans de bonnes conditions c'est aussi travailler dans un environnement agréable où l'on se sent bien.

Il y a quelques années, nous avons créé ce groupe de travail qui a pour objectif l'embellissement et la sécurisation de nos usines.

Nettoyer, rénover, embellir, créer des espaces de repos apaisants… ce groupe se réunit tous les trois mois et fait le tour des sites pour identifier les actions à mener et faire le point sur les réalisations.

Bien évidemment tous nos bureaux et lieux de pause mettent en avant nos parquets et notre bois mural.

ON SE SENT BIEN CHEZ PANAGET

Nous avons à cœur la transmission et le maintien de notre savoir-faire, appliqué à un process industriel de pointe.

Pour accompagner notre croissance, nous avons intégré plusieurs collaboratrices et collaborateurs ces dernières années. Nos équipes demeurent fidèles à l'entreprise : l'ancienneté moyenne chez Panaget dépasse les 14 ans.

C'est pour nous une preuve de bien-être de nos collaborateurs, qui se reconnaissent dans nos valeurs : engagement, respect et coopération.

Formation et employabilité

POLYVALENCE ET POLY-COMPÉTENCES

La polyvalence est encouragée au sein de nos ateliers, elle permet de :

- Diminuer la pénibilité sur les postes les plus exigeants physiquement en organisant des rotations.
- Limiter la monotonie qui pourrait s'installer après plusieurs années sur un même poste.
- Favoriser l'évolution des collaboratrices et collaborateurs au sein de l'entreprise.

Un suivi régulier est réalisé par le service RH et les managers grâce aux grilles de poly-compétences.

CHAQUE PARCOURS EST UNIQUE

Panaget accompagne ses collaboratrices et collaborateurs dans leur projet d'évolution professionnelle. Ces dernières années, nombreux ont été accompagnés par l'entreprise dans des parcours de formation longue (formation de maintenance, parcours manager...) qui leur ont permis d'enrichir leurs compétences et par conséquent celles de l'entreprise.

LE PARCOURS DE… STÉPHANE MARCHAND, ASSISTANT TECHNIQUE À L'ATELIER 2

"Je suis arrivé chez Panaget à 18 ans et j'ai débuté à l'approvisionnement sciage comme manutentionnaire. J'ai commencé à m'autoformer avec les régleurs en les regardant travailler sur les machines de sciage.

Aujourd'hui je suis assistant technique à l'atelier 2 et formateur des nouveaux régleurs. Je suis à l'interface entre les méthodes, la maintenance et la cheffe d'atelier.

Je suis fier du chemin parcouru, au cours duquel Panaget m'a toujours accompagné, en valorisant mes acquis et en m'encourageant à me former."

Diversité et insertion

INTÉGRATION ET EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Depuis de nombreuses années, Panaget remplit ses obligations en matière d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. En 2022, Panaget comptait 7,70% de ses collaboratrices et collaborateurs dans ce cas, l'obligation légale étant de 6%.

Par ailleurs, Panaget travaille en étroite collaboration avec la Médecine du travail afin de maintenir dans l'emploi celles et ceux qui rencontreraient des difficultés, via des aménagements ou des changements de poste.

L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES, UNE RÉALITÉ !

Depuis 2013, Panaget a signé un accord d'entreprise en faveur de l'égalité femmes-hommes et mène avec succès des actions de féminisation de métiers industriels précédemment exclusivement masculins.

INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

En 2022, Panaget a obtenu un score de **87/100**, qui se décompose comme suit :

1. Écart de rémunération : 39/40
2. Écarts d'augmentations individuelles : 35/35
3. Pourcentage de collaborateurs augmentés au retour d'un congé maternité : N/A (pas de congés maternité en 2022)
4. Nombre de collaborateurs du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : 0/10

Soit un total de 74/85 pour les indicateurs calculables et de 87/100 pour l'index général.

LE PARCOURS DE… TATIANA PLORMEL, CHEFFE D'ÉQUIPE

"Je suis arrivée chez Panaget en 2006 en tant qu'opératrice à la palettisation puis à l'emballage. Puis j'ai évolué sur un poste de réglage au niveau de la nouvelle ligne de collage.

Lorsque le poste de chef d'équipe est devenu vacant, j'ai postulé et j'ai été prise. Depuis 8 mois je suis une formation à l'école de management. J'encadre aujourd'hui une équipe de 15 personnes.

Chez Panaget, les femmes sont bien représentées sur tous les postes (chef d'équipe, régleur machine) et plus encore sur le site de Redon où elles sont majoritaires."

Ah et notre directeur général est une directrice générale !

Communication et partage

UNE VISION COMMUNIQUÉE…

À l'origine, Panaget est une PME familiale qui a été rachetée par une partie de ses cadres avant d'intégrer le groupe Bouyer Leroux. Il est essentiel pour nous que tout le monde au sein de l'entreprise regarde dans la même direction.

L'équipe dirigeante de Panaget partage régulièrement sa vision et la stratégie de l'entreprise avec l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs :

- Organisation chaque année d'une réunion où nous présentons les résultats obtenus et les évolutions à venir : choix stratégiques, investissements, orientations et résultats en matière de sécurité et de qualité, développement commercial, perspectives d'embauche…
- Présentation et suivi du plan à cinq ans «Horizons 2025» lors d'un séminaire avec l'ensemble des équipes Panaget.

… ET UNE VALEUR PARTAGÉE

Panaget considère que la réussite de l'entreprise est le fruit d'un effort et d'un engagement collectifs. Depuis de nombreuses années, près de 20% du résultat brut annuel de l'entreprise est redistribué à l'ensemble des salarié(e)s, sous forme d'intéressement et de participation, pour récompenser l'investissement dont ils ont fait preuve dans l'accomplissement de leur travail.

Conclusion

Ce premier rapport d'impact présente de manière la plus complète et transparente possible l'activité et l'empreinte environnementale et sociétale de Panaget pour l'année 2022.

Notre objectif est d'en faire un outil d'amélioration continue et de l'enrichir au fur et à mesure de nos réalisations.

Il nous permet d'identifier les indicateurs à compléter ou à créer. Il nous donne également les pistes de travail pour mettre en œuvre notre démarche RSE dans le but de réduire notre empreinte environnementale, et ce, dans le respect de nos collaboratrices, collaborateurs et partenaires.

Notre société, tout comme l'ensemble des sociétés du groupe Bouyer Leroux, s'engage au quotidien à satisfaire ses clients avec des produits français de qualité supérieure, dans le respect des femmes et des hommes, de la nature et des générations futures.

CONTACTS

Carole François,
Directrice Générale

Patrick Duchaussoy,
Directeur Commercial & Marketing

Charlène Hoguet,
Responsable Marketing & Communication

charlene.hoguet@panaget.com
+33(0) 2 99 05 77 88

Stéphane Calvarese,
Directeur Industriel

Franck Attelé,
Directeur des Ressources Humaines

Indicateurs environnementaux 2022

	VALEUR ABSOLUE	PAR M² DE PARQUET PRODUIT
PARQUETS		
M² produits	1 034 820 m²	
Parquets notés A+ pour les émissions dans l'air intérieur	100 %	
BOIS		
Parements en chêne français	99 %	
Bois acheté certifié PEFC	95 %	
Bois valorisé en production	95 %	
CONSOMMATION D'ÉNERGIE	**34 530 MWh**	**33,4 kWh/m²**
Électricité	8 022 MWh	
Chaudière biomasse	25 000 MWh[1]	
Gaz naturel	1 120 MWh	
Carburant véhicules	388 MWh	
ÉMISSIONS DE GES	**1 293 tCO_2e**	**1,25 kg CO_2e/m^2**
CONSOMMATION D'EAU	**6 744 m³**	**6,5 l/m²**
PRODUCTION DE DÉCHETS	**2 449 tonnes**	**2,4 kg/m²**
Déchets valorisés	87 %	
Déchets incinérés ou enfouis	9,6 %	
Sciure	792 tonnes	
Bois traité	531 tonnes	
Bois brut	440 tonnes	
Palettes	250 tonnes	
Cendres	9,4 tonnes	
DIB	301 tonnes	
Carton/papier	11,4 tonnes	
Plastique	10,2 tonnes	
Ferraille	7,1 tonnes	
Déchets dangereux	97 tonnes	
ÉMISSIONS		
Émissions dans l'air	*Inférieures aux seuils réglementaires*	
Eaux de nettoyage évacuées	56 tonnes	
TRANSPORT		
Parquets vendus en France	88 %	

Note méthodologique

Sauf exception, les chiffres présentés dans ce rapport correspondent à l'année 2022, certains à l'année civile et d'autres à l'exercice fiscal de Panaget, qui va du 1er octobre au 30 septembre.

Pour les données environnementales, nous avons considéré uniquement nos deux principaux sites de production, à Bourgbarré et à Redon, en Ille-et-Vilaine. Nous avons exclu notre site Chêne de l'Orne, qui ne représente que 2,6% de notre production.

Pour les données sociales, nous avons inclus les collaborateurs de Chêne de l'Orne.

[1] Estimation.

Définitions

CARB

La California Air Resources Board est l'Agence pour la qualité de l'air de l'État de Californie aux États-Unis. En 1967, l'État de Californie a établi la réglementation CARB qui limite la présence de substances contribuant à la pollution de l'air dans les produits cosmétiques afin de réduire la pollution de l'environnement.

CMR

Le terme CMR désigne un produit ou un processus industriel de fabrication qui dégage des particules cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Agent ou procédé cancérogène : produit chimique (amiante, poussières de bois, benzène…) ou procédé qui induit des cancers ou en augmente l'incidence.

Agent mutagène ou génotoxique (isocyanurate de triglycidyle par exemple) : produit chimique qui augmente la fréquence des mutations dans des populations de cellules et/ou d'organismes.

Agent toxique pour la reproduction ou reprotoxique : produit chimique (plomb par exemple) qui provoque des effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité des hommes et des femmes adultes, ainsi que des effets indésirables sur le développement de leurs descendants.

$CO2_e$ (ÉQUIVALENT CO2)

Métrique utilisée pour comparer les émissions de divers gaz à effet de serre en convertissant les quantités des divers gaz émis en la quantité équivalente de dioxyde de carbone ayant le même potentiel de réchauffement planétaire. Cela permet notamment d'additionner les émissions de dioxyde de carbone (CO2), de méthane (CH4) et de protoxyde d'azote (N2O) pour calculer des émissions de GES complètes.

COV

Les Composés Organiques Volatils regroupent une multitude de substances, qui peuvent être d'origine naturelle ou humaine.

Ce sont des gaz et des vapeurs qui contiennent du carbone et d'autres molécules (hydrogène, chlore, soufre…). Les plus connus sont le butane, le toluène, l'éthanol, l'acétone et le benzène que l'on retrouve dans l'industrie, le plus souvent sous la forme de solvants organiques (par exemple, dans les peintures ou les encres, les détachants, les colles…).

COVT

Les Composés Organiques Volatils Totaux sont un indicateur de la pollution organique des milieux intérieurs, souvent exprimé en parties par milliard (ppb).

DIB

Les Déchets Industriels Banals sont l'ensemble des déchets en mélange non inertes et non dangereux produits par les entreprises : cartons, papiers, plastiques, bois, ferrailles, verre, textiles, DEEE, isolants, déchets verts…

HDF

Un panneau en bois HDF (High Density Fibre), appelé aussi panneau à fibres dures, est composé de fibres à haute densité liées par une résine synthétique. C'est une matière non structurelle destinée à une utilisation intérieure et à une atmosphère sèche.

ICPE

Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) peuvent avoir des impacts (pollution de l'eau, de l'air, des sols…) et présenter des dangers (incendie, explosion…) sur l'environnement. Pour ces raisons, elles sont soumises à des réglementations spécifiques.

ISO 9001

La norme ISO 9001 est publiée par le sous-comité 2 (SC 2) du comité technique 176 (TC 176) de l'ISO (Organisation internationale de normalisation).

Cette norme définit des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité pour les organismes souhaitant améliorer en permanence la satisfaction de leurs clients et fournir des produits et services conformes. La norme ISO 9001 s'adresse à tous les organismes, quelles que soient leur taille et leur secteur d'activité. Elle fait partie de la série des normes ISO 9000 (ISO 9000, ISO 9001 et ISO 9004).

PEFC

Le Programme de reconnaissance des certifications forestières - en anglais : Programme for the Endorsement of Forest Certification - est une organisation internationale de certification forestière, créée en 1999, qui promeut la gestion durable des forêts dans le monde. La certification PEFC repose sur un processus de concertation et de consensus entre propriétaires forestiers, entreprises de transformations du bois, associations de protection de la nature et usagers de la forêt.

REACH

Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques — en anglais : Registration, Evaluation, Authorization and restriction of CHemicals (REACH) — est un règlement du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne, adopté le 18 décembre 2006, qui modernise la législation européenne en matière de substances chimiques, et met en place un système intégré unique d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques dans l'Union européenne.

Son objectif est d'améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement, tout en maintenant la compétitivité et en renforçant l'esprit d'innovation de l'industrie chimique européenne.

REP

La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) s'inspire du principe « pollueur-payeur ». Le dispositif de REP implique que les metteurs en marché (producteurs et distributeurs) de certains produits, soient rendus responsables de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus de leurs produits en fin de vie. Les metteurs en marché choisissent généralement de s'organiser collectivement pour assurer ces obligations dans le cadre d'éco-organismes à but non lucratif, agréés par les pouvoirs publics. Douze filières de gestion des déchets fonctionnent actuellement selon ce principe en France, qui est l'un des pays ayant le plus recours à ce dispositif.

SCOP

Une SCOP (Société COopérative et Participative) est une société coopérative de forme SA, SARL ou SAS dont les collaboratrices et collaborateurs sont les associés majoritaires et le pouvoir y est exercé démocratiquement.

Les collaboratrices et collaborateurs détiennent au moins 51 % du capital social et 65 % des droits de vote. Si tous ne sont pas associés, tous ont vocation à le devenir. Chaque associé dispose d'une voix, quel que soit son statut, son ancienneté et le montant du capital investi.

TMS

Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) touchent les articulations, les muscles et les tendons. Ils surviennent le plus souvent au niveau du dos ou des membres supérieurs. Plusieurs facteurs, notamment professionnels, favorisent ces TMS.

FSC
www.fsc.org
RECYCLÉ
Papier fait
à partir de
matériaux recyclés
FSC® C100693

Conception graphique : © Sophie Aumas 2023
Imprimé par Média Graphic sur papier 100% recyclé.
Photos © Panaget 2023

LE TRI + FACILE
BAC DE TRI

PANAGET
manufacture française de parquet
DEPUIS 1929

www.panaget.com

Panaget, 3 rue d'Orgères 35230 Bourgbarré - **France**
TEL 02 99 05 77 77 - **FAX** 02 99 57 73 55